

N° DEC.22.082



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.082 - Convention de chantier d'insertion avec l'association AGOIE pour la remise en peinture du bureau des élus, situé au sein de la mairie annexe Picasso.

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat proposé avec l'association AGOIE, sise 170 rue Général de Gaulle, 95370 Montigny-lès-Cormeilles, représentée par Monsieur Michel DUBOIS, Président,

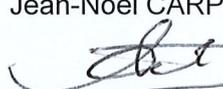
Considérant qu'il est nécessaire de signer un contrat avec l'association AGOIE pour la réalisation du chantier d'insertion prévu du 25 juillet 2022 au 11 août 2022, afin de faire effectuer les travaux de remise en peinture du bureau des élus, situé au sein de la mairie annexe Picasso,

DECIDE de signer ledit contrat avec l'association AGOIE (SIRET n°400 644 340 00020).

PRECISE que la dépense d'un montant de 8 314,88€ TTC est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 22 juillet 2022.

Pour le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER


L'adjoint délégué
Marcel SAINT-AUBIN

